

Conseil communal du 7 octobre 2019

Questions d'actualité

1) Concours Miss Wallonie

Le 25 août 2019, à Barvaux, au sein de notre Centre Culturel (Salle Mathieu de Geer), s'est déroulée dans une relative indifférence, le concours de Miss Wallonie 2019. Les candidates avaient déjà, par ailleurs, en guise de mise en bouche, visité Durbuy-vieille-Ville en décembre dernier..

S'il y a bien un concours qui entretient une image stéréotypée de la femme, triée sur base de critères physique, moraux et de connaissances, c'est bien les concours des Miss. Certes, le séjour des Miss dans notre commune offre un supplément en chiffre d'affaires à notre secteur Horeca. Mais à nouveau, est-ce à l'économie de dicter notre mode de conduite communale ?

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- l'organisateur est-il une société privée ?
- en quoi consistait le partenariat avec l'OCTD, asbl communale ?
- le Centre culturel, asbl communale, devait-il être partenaire de l'OCTD pour cette manifestation privée ?
- la commune a-t-elle mis gratuitement la salle Mathieu de Geer, salle culturelle publique, à disposition de l'organisation ?
- enfin, que pense notre Echevine de la Culture, par ailleurs, Echevine de l'Égalité des Chances, d'un pareil concours ? Ce dernier avait-il un caractère « culturel » et conduit-il à l'Égalité des chances des femmes de notre commune et d'ailleurs ?

Réponses du Collège :

1) Pablo Docquier, Echevin du Tourisme :

- *l'organisateur est une société privée, avec qui l'OCTD – Office Communal Du Tourisme a conclu un contrat d'une année, reconductible 2 ans de suite ;*
- *l'OCTD est donc engagé contractuellement (budget : 10.000 €/an);*
- *le concours a eu lieu à Barvaux, afin d'y soutenir la dynamique commerciale ;*

2) Cécile Collin, Echevine de la Culture et de l'Égalité des Chances :

- *la décision du partenariat avec l'OCTD a été décidée collégalement par le Conseil d'Administration du Centre Culturel de Durbuy ;*
- *la salle a été mise à disposition sur le quota de la Ville (= nombre de jours de mise à disposition gratuite à la Ville de la salle culturelle) ;*
- *aucun problème à l'égalité des chances des femmes de notre commune et d'ailleurs, car le concours est libre : chacune s'y inscrit sur base volontaire.*

Ma conclusion : mon interpellation était d'ordre éthique, la réponse fut d'ordre économique. En outre, je suis déçu par le manque de dignité de l'Echevine, qui ne perçoit aucun indice d'un modèle patriarcal dans son soutien à l'organisation de pareil concours. Pauvre Durbuy...

2) Politique sportive communale

Une fuite dans la presse de ces dernières semaines a mis à jour la planification d'un méga-centre sportif privé (et un peu public) dans la zone agricole-forestière autour de la Ferme de Hazard, un lieu isolé entre Rome et les Mignées.

Proposition : maintenant que le secret est dévoilé, je vous invite à le partager avec nous. Monsieur l'Echevin des Sports, puis-je vous inviter à nous donner toute information sur le futur centre afin de nous éclairer ?

Réponse du Bourgmestre :

- *déçu de la fuite d'un journaliste qui l'a contacté;*
- *le Conseil n'avait pas été mis au courant car le projet n'est pas mûr : la ville serait à stade de « simples contacts » ; rien n'est encore acté ;*
- *toutefois, son implantation est déjà très précise : le terrain à l'angle de la Rue du Hasard et des Aguesses, ...proche du (futur?) parking de LPM.*
- *permettrait d'y créer un véritable Centre sportif communal, vu que le projet de salle sportive au Sassin (Bomal) a été abandonné.*

Réponse de l'Echevin des sports, Fabrice Sarlet :

- *à propos du Sassin, les causes de l'abandon sont les suivantes : situé en zone inondable, impossibilité de maintenir une salle multifonctionnelle (coût 5/6 M, impossible sans subventions. Or, subventions Infra-Sports uniquement à destination sportives, et subvention Tourisme uniquement pour les parties « Accueil touristique »). Le projet risquait de ne pas rencontrer les besoins du SI e Bomal, propriétaire des lieux.*
- Piste à venir pour une simple rénovation : Subventions RenoBat, Développement Rural et Tourisme (CGT).*

3) Contournement Nord de Durbuy-Vieille-Ville

L'enquête publique en cours au sujet de la création du parking Nord de 200 places, dont je ne conteste pas l'utilité, a mis à jour le projet d'un « contournement » nord, qui aboutira à la rue de Saint Amour.

Mes questions sont les suivantes :

- le contournement a-t-il fait l'objet d'une réflexion, d'une étude globale de mobilité ? Est-il repris dans le plan de mobilité de la ville ?
- le pont d'accès au parking nord financé par la Wallonie ne pourrait-il pas suffire ? Est-il indispensable d'y ajouter deuxième sortie ?
- Enfin, vous devez savoir que la communication, le dialogue, la concertation avec la population constitue une des valeurs du Développement durable, et donc, du Tourisme durable. En l'occurrence; la population du quartier de la rue de Saint-Amour est mise devant le fait accompli : vous avez fait votre choix sans les consulter !

Je comprends pourquoi notre Ville n'a pas été désignée comme localité de destination durable, mais uniquement candidate à celle-ci.

Proposition : Puis-je vous inviter à ouvrir ce dialogue, afin de développer progressivement un Tourisme respectueux des habitants ?

Réponses du Bourgmestre :

- *le Pont sur l'Ourthe est financé par la Wallonie s'il s'inscrit dans un Plan de mobilité ;*
- *un Plan de mobilité pour Durbuy-vieille-Vielle existe depuis longtemps ;*
- *le Chemin touristique est en mauvais état : il doit être rénové (asphalté?)*
- *ce n'est pas l'intérêt de la Ville de voir ce contournement vers la Crête et la rue de Saint Amour utilisé par les touristes, qui retourneront prioritairement vers Petit-Han.*

- Suggestions de Laurence Le Bussy : pourquoi ne pas greffer le plan de mobilité sur les voies lentes (Ravel), qui pourrait justifier le Parking, et éviter une liaison avec le Chemin Touristique ?

- Ma conclusion : je n'ai aucune confiance dans les réponses données. Une fois asphalté, le Chemin touristique sera repéré par les systèmes de navigation type GPS et orientera les touristes vers celui-ci comme alternative, surtout si c'est le chemin le plus court...

4) Poulailier à Tohogne et Izier

D'après mes renseignements, une enquête publique limitée à 15 jours, pour une demande de permis unique de classe 2 en vue de la construction d'un poulailier de 39.631 poules pondeuses à Izier devrait être lancée. Cet investissement serait réalisé par une SPRL ANDA-DECLERCQ, qui a déjà fait deux investissements à Moressée, où se trouve son siège social (après avoir été transféré de Zulte, puis à Courtrai), converti au Bio depuis 2013. Messieurs les membres du Collège, alors que l'urgence climatique nous invite à économiser l'eau, l'énergie et le sol.

Proposition : alors que le modèle agricole industriel est fortement contesté, ne pensez-vous pas que tout doit être mis en œuvre pour soutenir la diversification de l'agriculture locale ? Favoriser plutôt 8 poulailiers de 5.000 poules (ce qui est déjà beaucoup) ou 16 de 1.000 plutôt qu'un seul de 40.000 ?

Réponse du Bourgmestre :

- *la Wallonie est en déficit de plusieurs millions d'œufs ;*
- *la charge polluante de poules est bien moindre que des bovins ;*
- *si la Wallonie invite à créer des poulailiers de petite taille, seul un poulailier de 40.000 poules peut créer de 1 emploi ;*
- *les poulailiers de Petite-Somme, de Tohogne et Warre (plus petits...) ne posent pas de problème de voisinage.*

Éric JURDANT

Conseiller communal ECOLO